

Communautés de pratique (CdP) : Code de conduite

Introduction

L'évolution de l'environnement des médias sociaux présente un grand potentiel de collaboration, de partage de l'information et de possibilités pour les membres de l'ACTRM de prendre part à des conversations à l'échelle nationale. Elle présente aussi certains risques qui doivent être gérés par les personnes qui s'engagent dans les médias sociaux.

Notre objectif est d'engager le plus grand nombre de collaborateurs, avec les antécédents les plus variés et diversifiés possible. Nous nous engageons à maintenir une communauté sécuritaire, utile et conviviale pour tous, sans égard à l'expérience, à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, aux invalidités, à l'apparence personnelle, à la taille corporelle, à la race, à l'ethnicité, à la religion, à la nationalité ou aux autres caractéristiques qui définissent la personne.

Le code et les procédures connexes s'appliquent également aux comportements répréhensibles qui surviennent en dehors du contexte des activités de la communauté, dans tous les lieux où s'exprime la communauté – en ligne et en personne – et dans toutes les communications, et partout où de tels comportements ont le potentiel de nuire à la sécurité et au bien-être des membres de la communauté.

Principes directeurs

Afin de permettre la meilleure expérience possible dans la communauté, nous avons établi certaines lignes directrices de base pour votre participation. Veuillez prendre un moment pour vous familiariser avec ces règles importantes.

Ce code de conduite établit nos attentes face à tous ceux et celles qui participent à notre communauté, ainsi que les conséquences associées à un comportement inacceptable. Nous invitons toutes les personnes qui participent aux CdP de l'ACTRM à nous aider à créer une expérience sécuritaire et positive pour tous.

En joignant une CdP de l'ACTRM et en y participant, vous reconnaissez avoir lu et accepté de suivre les règles et lignes directrices établies pour les CdP de l'ACTRM. Vous acceptez aussi de restreindre les discussions aux sujets appropriés pour les CdP et de mener ces discussions de façon professionnelle. Veuillez vous familiariser avec la conduite attendue :

Comportements attendus

- Respecter le droit à la vie privée des renseignements personnels sur la santé (RPS)
- Se conformer à l'ensemble de la réglementation fédérale et provinciale sur la propriété intellectuelle
- Respecter la législation sur le droit d'auteur et citer les références ou les sources de manière appropriée
- Participer de manière authentique et active; ce faisant, vous contribuez à la santé et à la longévité de la communauté
- Affichez des commentaires utiles et respectueux – autrement dit, pas de pourriels ou de remarques hors sujet ou offensantes
- Toujours réfléchir avant d'afficher; cela dit, il faut répondre aux commentaires en temps opportun, lorsqu'une réponse est justifiée
- Soyez conscient que vos commentaires et vos opinions vous représentent

- Lorsque vous contestez l'opinion d'un autre participant, restez approprié et poli
- Soyez conscient de votre environnement et des autres participants; alertez les responsables de la communauté si vous constatez une situation dangereuse, une personne en détresse, ou une violation du code de conduite, même si elle paraît sans conséquence

Comportements inacceptables

Les comportements suivants sont inacceptables dans notre communauté :

- **Afficher ou menacer d'afficher les renseignements personnels sur la santé d'une autre personne, y compris l'historique du patient ou des images – vous ne devez violer aucune loi provinciale ou fédérale**
- **Afficher des documents protégés par une marque de commerce ou le droit d'auteur sans la permission écrite du propriétaire**
- Afficher des publicités ou des messages commerciaux sur des produits ou des fabricants, des discussions sur les prix ou la répartition dans le marché, ou des commentaires qui dénigrent des vendeurs, des fabricants ou des fournisseurs
- Afficher ou fermer les yeux sur des activités qui violent les normes éthiques ou les lignes directrices sur la formation continue d'un organisme de certification
- Violence, menaces de violence ou langage violent à l'endroit d'une autre personne
- Blagues ou remarques sexistes, racistes, homophobes, fondées sur la capacité physique ou autrement discriminatoires
- Afficher ou distribuer des images sexuellement explicites ou violentes
- Insultes personnelles, particulièrement celles reliées au genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à la religion ou à l'invalidité
- Photographies ou enregistrements inappropriés
- Attention sexuelle non désirée; ceci comprend les commentaires ou blagues à connotation sexuelle et les avances non désirées
- Intimidation délibérée, traque ou suivi (en ligne ou en personne)
- Prôner ou encourager l'un ou l'autre des comportements ci-dessus
- Perturbations soutenues des activités de la communauté, y compris les conférences et les présentations

Veuillez également consulter la politique sur l'utilisation acceptable de Slack :

<https://slack.com/acceptable-use-policy>

Politiques de régie interne (modérée par les bénévoles de la CdP et le personnel de l'ACTRM)

Aucun comportement inacceptable de la part d'un membre de la communauté ou d'un décideur ne sera toléré. Toute personne invitée à mettre fin à un comportement inacceptable devra le faire immédiatement. L'ACTRM a le droit d'effacer toute publication qui enfreint les règles ou les lignes directrices établies dans le présent code de conduite.

L'ACTRM se réserve le droit de suspendre ou de fermer le compte de tout membre qui ne se conforme pas au présent code de conduite. Sauf dans le cas d'un incident extrême, un participant recevra deux avertissements avant que son compte soit suspendu ou fermé (si leur compte a déjà fait l'objet d'une suspension auparavant).

Dans le cas d'une publication hors sujet ou d'un doublon, le modérateur a le droit d'informer le membre ayant fait la publication et de retirer la publication ou de la transférer au canal approprié.

Remarque sur les dossiers de santé des patients

Le code de déontologie et de conduite professionnelle des membres de l'ACTRM stipule que les membres de l'ACTRM protégeront la vie privée en assurant la confidentialité des renseignements et de la documentation sur la santé du patient :

<http://www.camrt.ca/fr/profession-de-trm/ressources-professionnelles/code-de-deontologie/>.

Si l'ACTRM est informée qu'un membre de la communauté a violé le code de conduite en publiant des renseignements personnels sur la santé (RPS), ce membre sera expulsé de la communauté de façon permanente. De plus, des mesures seront prises pour informer l'établissement où s'est produit le bris de confidentialité, afin de communiquer directement avec les patients concernés, et les organismes de réglementation concernés seront avisés afin de traiter toute violation de confidentialité de la manière appropriée. L'ACTRM respectera toutes les exigences fédérales et provinciales reliées à un bris de confidentialité des renseignements d'un patient. On trouvera plus d'information sur les lois provinciales en matière de protection de la vie privée à l'adresse https://www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/leg_info_201405/

Portée

Nous nous attendons à ce que tous les participants de la communauté (membres de l'ACTRM, modérateurs et invités) respectent le présent code de conduite dans l'ensemble des lieux de la communauté, en personne ou en ligne, de même que dans toutes les communications individuelles relatives aux activités de la communauté.

Le présent code de conduite et les procédures connexes s'appliquent également aux comportements inacceptables survenant à l'extérieur des activités de la communauté lorsque ces comportements peuvent avoir une incidence négative sur la sécurité et le bien-être des membres de la communauté.

Lignes directrices sur la divulgation

Si vous êtes victime ou témoin d'une violation du présent code de conduite, y compris des infractions à la politique d'utilisation acceptable de Slack, veuillez communiquer avec nous par courriel à cop@camrt.ca

Traitement des griefs

Si vous croyez avoir été faussement ou injustement accusé d'avoir violé le présent code de conduite, veuillez aviser l'ACTRM (cop@camrt.ca) en donnant une brève description de votre grief. Celui-ci sera traité conformément à nos politiques en vigueur.

Coordonnées

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez nous en faire part par courriel à cop@camrt.ca

Dénégation de responsabilité

Les commentaires et opinions exprimés sur la plateforme Slack des communautés de pratique de l'ACTRM ne reflètent pas celles de l'ACTRM. L'ACTRM n'accepte aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions dans l'information publiée sur la plateforme Slack, et ne garantit pas non plus l'exactitude ou le caractère complet de l'information.

En cas de violation des politiques régissant le code de conduite de l'ACTRM, celle-ci se réserve le droit d'effacer les publications et de mettre fin à la participation d'un membre aux CdP.

L'ACTRM fera enquête sur tout grief qui lui sera soumis conformément à ses politiques en vigueur.